



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 15 janvier 2018

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Autre sujet

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mots des élues, élus

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 18 décembre 2017

10.04 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.06 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017

12 – Orientation

12.01 Accord de principe / Mandat spécial

Mandat à l'administration – Projet de la Coopérative de solidarité le Suroit – Revue des conditions

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504055

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 120 000 \$, à raison de 40 000 \$ annuellement à Casteliers pour les années 2018, 2019 et 2020, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service – Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention – Dépense provenant du surplus (pour la première année)

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504061

Accorder une contribution financière de 500 \$, pour l'année 2018, à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire du programme des Jeux du Québec – Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504056

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 135 000 \$, à raison de 45 000 \$ annuellement à Outremont en Famille pour les années 2018, 2019 et 2020, pour soutenir son plan d'action et préserver les ressources humaines nécessaires à la poursuite de son programme d'activités – Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en famille, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et d'autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention – Dépense provenant du surplus (pour la première année)

20.04 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504062

Autoriser la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » (appel d'offres public 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy pour une période d'un an, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019 pour une somme de 132 465,43 \$ (comprenant les taxes) à laquelle s'ajoute le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc » représentant 50 % des revenus perçus (comprenant les taxes), desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement – Dépense provenant du budget de fonctionnement

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1186983003

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1186983001

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2017

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1186983002

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017

30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1183489001

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2017

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1175061003

Autoriser une dépense de 27 156 \$, afin de pallier au manque à gagner au budget de la bibliothèque résultant de la ponction de cette somme pour permettre la centralisation partielle des activités reliée à la préparation matérielle des documents au Centre de services partagés - bibliothèque (CSP) et assurer le maintien de l'offre de service actuelle – Dépense provenant du surplus

30.06 Administration – Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1173489035

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle- Montréal 2018-2020 de la Ville de Montréal pour l'aménagement d'un feu sonore au coin de l'avenue Van Horne et de l'avenue Wiseman

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504057

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2018 – Le dimanche 10 juin 2018 de 7 h à 12 h – Diverses rues

40.02 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504058

Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la quatrième édition du Ouf! Festival qui se déroulera du 3 au 11 mars 2018, dans le cadre de la 13^e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche – Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur du 2 au 12 mars 2018 – Autoriser la dérogation à l'article 3 et la dérogation à l'article 6 e) et g) du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) du 3 au 11 mars 2018

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174375009

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 672, avenue Bloomfield – Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure en remplaçant le garde-corps du rez-de-chaussée du bâtiment principal

47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174375008

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés aux : 271, avenue McDougall; 427, avenue Willowdale; 114, avenue Duchastel; 619, avenue Saint-Germain; 666, avenue Outremont; 676, avenue Hartland; 833, avenue Outremont; 1260, avenue Bernard; 5188, rue Hutchison; 6250, rue Hutchison; 1358, avenue Van Horne; 1420, boulevard du Mont-Royal – Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

47.03 Résolution d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1177596005

Accepter le versement du lot 6 115 319 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1183711001

Autoriser, pour une durée maximale de trois (3) ans, la création ainsi que le comblement temporaire d'un poste d'agent de recherche à la Direction de l'aménagement urbain et patrimoine et imputer la dépense au budget de fonctionnement de la Direction

50.02 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1183711002

Entériner une nomination permanente au poste d'inspecteur du cadre bâti à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1183489002

Recommander au Conseil Municipal des désignations pour l'axe central situé dans le Site Outremont

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 25

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1172504055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 120 000 \$, à raison de 40 000 \$ annuellement à Casteliers pour les années 2018, 2019 et 2020, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 120 000 \$, à raison de 40 000 \$ annuellement à Casteliers pour les années 2018, 2019 et 2020, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière jointe au sommaire, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service dans l'arrondissement;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-12 10:01

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 120 000 \$, à raison de 40 000 \$ annuellement à Casteliers pour les années 2018, 2019 et 2020, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 2005, Casteliers est un organisme à but non lucratif, reconnu comme partenaire de l'arrondissement d'Outremont. Voué à la diffusion des arts de la marionnette dont les objectifs généraux sont :

- la programmation et la diffusion de spectacles, d'expositions et de films reliés aux arts de la marionnette;
- l'organisation de rencontres nationales et internationales autour des arts de la marionnette;
- l'offre d'ateliers de sensibilisation sur les arts de la marionnette.

Depuis 2006, Casteliers organise un festival international annuel - *Le Festival de Casteliers* - et plusieurs activités saisonnières variées (diffusion et médiation culturelle).

Casteliers est reconnue par l'ensemble de la profession. L'organisme est soutenu par les Conseils des arts des trois paliers de gouvernements (CAC, CALQ et CAM), par Patrimoine canadien, le MCC, le MRI, le MESS, le Bureau des festivals de la Ville de Montréal et différents consulats et ambassades étrangers. Bien ancré dans l'arrondissement d'Outremont, Casteliers travaille en synergie avec le milieu professionnel en créant des liens avec des théâtres, des diffuseurs, des festivals, des écoles de formation professionnelle et des associations disciplinaires. Parallèlement à sa vocation première de diffuseur spécialisé,

Casteliers développe aussi de nombreuses activités de sensibilisation qui enrichissent la vie culturelle de la communauté.

Partenaire culturel de l'arrondissement d'Outremont depuis 2012, Casteliers, comme l'arrondissement d'Outremont, est membre de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA), organisation regroupant des élus de villes du monde entier qui supportent la promotion et le développement des arts de la marionnette. Parmi les nombreuses réalisations de Casteliers, citons notamment le parcours-exposition *Marionnettes en vitrines*, les spectacles gratuits de la série Casteliers sur l'herbe offerts au mois d'août au parc Saint-Viateur et le Festival de Casteliers qui en sera à sa 14e édition en 2018.

Casteliers est également l'initiateur, avec l'Association québécoise des marionnettistes, du projet de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) qui fût retenu comme legs de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. La MIAM devrait être inaugurée au printemps 2018. Entièrement vouée aux arts de la marionnette, la MIAM (30-32, avenue Saint-Just) constituera un lieu culturel incontournable non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et même au Canada. Vecteur essentiel du développement disciplinaire de son secteur artistique (les arts de la marionnette), la MIAM offrira un espace à vocation plurielle :

- un lieu ouvert à l'ensemble des activités du continuum artistique
- un lieu d'incubation (résidence d'artistes), de formation continue et de médiation culturelle
- un laboratoire de recherche et d'innovation pour les arts de la marionnette
- un atelier outillé pour la fabrication de marionnettes
- un centre de référence, de ressources documentaires et d'expertise spécialisée
- un lieu convivial d'échanges et de rencontres.

Le protocole d'entente prévoyant le versement d'une contribution financière de 90 000 \$, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 est échu depuis le 31 décembre 2016. Casteliers n'a reçu aucune contribution financière de l'arrondissement en 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0098 - 4 avril 2016 : D'autoriser le versement d'une contribution financière de 30 000 \$ à Casteliers pour l'année 2016, le tout conformément au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Casteliers, se terminant le 31 décembre 2016, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA15 16 0009 - 12 janvier 2015 : D'autoriser la signature de la convention de partenariat d'une durée de trois (3) ans entre l'arrondissement d'Outremont et Casteliers pour la réalisation du festival international annuel *Les trois Jours de Casteliers* et pour la tenue de ses activités saisonnières et ce pour une contribution financière d'un montant total de 90 000 \$, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'organisme Casteliers, soit 20 000 \$ annuellement pour la tenue du festival international *Les Trois Jours de Casteliers* et 10 000 \$ annuellement au soutien des activités saisonnières; D'autoriser la Mairesse de l'arrondissement ainsi que la Secrétaire de l'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont; D'autoriser le versement d'une somme maximale totale de 90 000 \$, taxes incluses, à raison de 30 000 \$ annuellement, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA14 16 0304 - 2 septembre 2014 : De mandater l'administration afin de préparer un

protocole d'entente visant à accorder une contribution financière d'un montant total de 90 000 \$, et ce, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'organisme Casteliers, répartie comme suit 20 000 \$ annuellement pour la tenue du festival international annuel Les Trois Jours de Casteliers et 10 000 \$ annuellement au soutien des activités saisonnières et de prévoir le financement à même le surplus.

CA14 16 0010 - 13 janvier 2014 : Accorder une contribution financière provenant d'un budget de la ville-centre au montant de 12 000 \$ à l'organisme Casteliers dans le cadre du projet «Marionnettes à Outremont» du Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais de la Ville de Montréal et d'autoriser la signature de l'entente;

CE14 0337 - 12 mars 2014 : d'accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 38 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014 / Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$ - Casteliers / Les trois jours de Casteliers – 9^e édition 12 000 \$;

CA12 16 0123 - 2 avril 2012 : Reconnaître l'organisme Casteliers comme un partenaire de l'arrondissement dans la diffusion culturelle professionnelle dans le domaine des arts de la marionnette;

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 120 000 \$, à raison de 40 000 \$ annuellement à Casteliers à même le surplus libre de l'arrondissement pour l'année 2018, puis à même le budget de fonctionnement pour les années 2019 et 2020, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service dans l'arrondissement, et à autoriser la signature d'une convention établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière .

JUSTIFICATION

Le soutien financier de l'arrondissement d'Outremont pour les trois (3) prochaines années est essentiel afin que Casteliers puisse assurer la qualité de sa programmation. Il permettra également à Casteliers de consolider l'équipe organisationnelle nécessaire au bon fonctionnement de l'organisme dans l'arrondissement.

Casteliers a acquis une renommée comme chef de file pour la diffusion des arts de la marionnette, au pays et à l'étranger. Le soutien obtenu de l'arrondissement lors des années antérieures lui aura aussi permis d'élargir son offre d'activités de sensibilisation et d'effectuer avec toute l'attention nécessaire les nombreuses démarches entourant les travaux de rénovation et l'acquisition par contrat emphytéotique de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM).

Le soutien financier de l'arrondissement à Casteliers assurera :

- la qualité de la programmation de Casteliers;
- la variété de ses activités de sensibilisation;
- la bonification de ses communications;
- la consolidation d'un organisme en plein essor et sa pérennité;
- l'exploitation du plein potentiel de la MIAM.

Cela permettra à Casteliers de demeurer un chef de file pour la diffusion des arts de la marionnette et favorisera le sentiment d'appartenance des citoyens à leur quartier, tout en contribuant au rayonnement d'Outremont et de Montréal métropole culturelle et comme centre d'excellence mondial en matière de créativité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une contribution financière totale de 120 000 \$, à raison de 40 000 \$ annuellement à Casteliers pour les années 2018, 2019 et 2020. En 2018, la somme de 40 000 \$ proviendra du surplus libre de l'arrondissement et en 2019 et 2020 les contributions proviendront du budget de fonctionnement. (voir l'intervention de la Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens sur les aspects financiers).

Cette contribution financière sera versée selon les termes établis à la convention de contribution financière à être conclue entre Casteliers et l'arrondissement d'Outremont, soit :

Pour l'année 2018 :

- une somme maximale de vingt-quatre mille dollars (24 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;
- une somme maximale de seize mille dollars (16 000 \$) le 1er juin 2018;

Pour l'année 2019 :

- une somme maximale de vingt-quatre mille dollars (24 000 \$) le 1er février 2019;
- une somme maximale de seize mille dollars (16 000 \$) le 1er juin 2019;

Pour l'année 2020 :

- une somme maximale de dollars (24 000 \$) le 1er février 2020;
- une somme maximale de seize mille dollars (16 000 \$) le 1er juin 2020;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier de la part de l'arrondissement, Casteliers ne pourrait poursuivre ses activités dans l'arrondissement et sa mission avec l'expertise et l'implication qu'elle nécessite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-23

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction CSLDS



Dossier # : 1172504061

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$, pour l'année 2018, à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire du programme des Jeux du Québec, et ce, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement 2018

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ACCORDER une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac Saint-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2018;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-11 20:55

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504061

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$, pour l'année 2018, à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire du programme des Jeux du Québec, et ce, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement 2018

CONTENU

CONTEXTE

Organisme à but non lucratif qui en sera à sa 45e année d'existence, la Commission sportive du Lac St-Louis est mandatée pour assurer la coordination et la promotion du programme des Jeux du Québec dans la région du Lac Saint-Louis, dont fait partie l'arrondissement d'Outremont. La Commission a rejoint un peu plus de 1700 athlètes de la région inscrits dans l'une des quarante (40) compétition au programme des Jeux du Québec régionaux du Lac St-Louis.

À nouveau cette année, l'arrondissement d'Outremont a été bien représentée avec 15 participants. De ce nombre, 4 athlètes ont fait partie de la délégation de 155 athlètes qui ont représenté le lac St-louis lors de la 52e Finale provinciale des Jeux du Québec - Alma hiver 2017. Ceux-ci ont contribué à permettre à la région de se hisser au 8e rang au classement général sur un total de 19 régions. Il s'agit d'une belle progression par rapport aux éditions précédentes pour le lac St-louis qui tennine 6e au classement de la région la plus améliorée.

Désirant continuer d'être un acteur majeur dans le développement sportif des jeunes, la Commission sportive du Lac Saint-Louis sollicite une contribution financière de 500 \$ de l'arrondissement d'Outremont. Cette somme sera allouée à des initiatives telles que le programme de subventions aux événements régionaux, un programme qui apporte un soutien financier aux organismes sportifs de la région dans le but d'assurer le développement des sports faisant partie de la programmation des Jeux du Québec régionaux Sur le plan du découpage du territoire sportif québécois, l'arrondissement d'Outremont fait partie de la région du Lac Saint-Louis, de même que l'ensemble des arrondissements et villes de l'ouest de l'île de Montréal.

La Commission sportive offre également un programme de soutien financier afin de venir en aide entre autre aux sports moins bien structurés dans la région : pour assurer l'implantation d'un club sportif; pour assurer une participation des athlètes aux Jeux du Québec ou simplement; pour éviter que des jeunes s'exilent hors région pour pratiquer l'activité sportive qu'ils auront choisie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0008 - 9 janvier 2017 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac Saint-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2017; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA16 16 0003 - 11 janvier 2016 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Commission Sportive du Lac St-Louis, pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des jeux du Québec pour l'année 2016; D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CA14 16 0397 - 1er décembre 2013 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac Saint-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2015; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA13 16 0400 - 9 décembre 2013 : Autoriser une contribution financière à la Commission sportive du Lac Saint-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2014 au montant de 500 \$.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 500 \$, pour l'année 2017, à la Commission sportive du Lac St-Louis, organisme mandaté pour assurer la coordination et la promotion du programme des Jeux du Québec dans la région du Lac Saint-Louis, pour l'organisation de ses activités, et ce, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement 2017.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de l'arrondissement contribuera à l'organisation des divers événements et activités de l'organisme et permettra à la Commission sportive du Lac St-Louis de continuer à être un acteur majeur sur la scène sportive régionale au bénéfice des jeunes. L'appui financier des arrondissements et des municipalités membres de la Commission sportive du Lac St-Louis est primordial pour la poursuite des objectifs et des activités de l'organisme, notamment pour l'organisation et la coordination des Finales régionales et nationales et le soutien aux initiatives telles que le programme de subventions aux événements régionaux, un programme qui apporte un soutien financier aux organismes sportifs de la région dans le but d'assurer le développement des sports faisant partie de la programmation des Jeux du Québec régionaux

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une contribution financière de 500 \$ à même les fonds prévus au budget de fonctionnement 2017.

Imputation budgétaire :

2418.0010000.302705.07001.54702.000000.0000.000000.000000.000000.000000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-20

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1172504056

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 135 000 \$, à raison de 45 000 \$ annuellement à Outremont en Famille pour les années 2018, 2019 et 2020, pour soutenir son plan d'action et préserver les ressources humaines nécessaires à la poursuite de son programme d'activités - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en famille, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et d'autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 135 000 \$, à raison de 45 000 \$ annuellement à Outremont en Famille pour les années 2018, 2019 et 2020, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière jointe au sommaire, pour soutenir son plan d'action et préserver les ressources humaines nécessaires à la poursuite de son programme d'activités dans l'arrondissement;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-12 10:03

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504056

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 135 000 \$, à raison de 45 000 \$ annuellement à Outremont en Famille pour les années 2018, 2019 et 2020, pour soutenir son plan d'action et préserver les ressources humaines nécessaires à la poursuite de son programme d'activités - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en famille, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et d'autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention

CONTENU

CONTEXTE

Constitué en 2009, Outremont en Famille est un organisme à but non lucratif reconnu comme partenaire de l'arrondissement. Outremont en Famille offre des services et activités s'adressant aux familles. L'organisme a comme objectifs de :

- Contribuer au mieux-être des familles ayant des enfants âgés de 12 ans et moins en valorisant le rôle parental;
- Briser l'isolement social des familles en offrant des occasions de rassemblement, des services et des activités qui leurs sont destinées;
- Défendre et promouvoir le mieux-être des familles de l'arrondissement;
- Développer des liens de partenariat avec les ressources du milieu afin de coordonner, bonifier et développer les offres de services offertes aux familles par les acteurs communautaires, institutionnels et politiques de l'arrondissement.

Outremont en Famille agit aussi à titre de fiduciaire de la Table Petite Enfance d'Outremont (TPEO), un regroupement qu'il a initié et qui vise à mobiliser la communauté d'Outremont autour de la petite enfance (0-5 ans) via des projets porteurs. Ce regroupement est constitué de quinze organismes signataires et d'un partenaire de soutien provenant majoritairement de l'arrondissement (voir la présentation en pièces jointes au dossier). Cette table de concertation a été créé avec le soutien financier d'Avenir d'enfants, société issue d'un partenariat entre le ministère de la Famille et des Aînés et la Fondation Lucie et André Chagnon.

Outremont en Famille offre un éventail d'activités, dont notamment :

- Les ateliers pauses parents-bébé (0-1 an) et parents-enfants (1-3 ans);

- les ateliers Défoule Toi (3-5 ans);
- la ludothèque (0-5 ans);
- la Popote-Famille;
- la formation Gardien averti (11 ans et plus);

L'organisme organise chaque année une série d'événements, dont :

- La Parade des citrouilles;
- Le Bazar des enfants (automne et printemps);
- La Foulée des parcs;
- La fête soulignant l'arrivée du Père Noël (en partenariat avec l'arrondissement);
- La Chasse aux cocos;
- La Soirée Spaghetti (en collaboration avec le Club de soccer Mont-Royal Outremont);
- La Fête des voisins
- Participation à la Kermesse de l'arrondissement;
- Participation à la Fête d'hiver de l'arrondissement.

Organisme en plein essor et jouant un rôle important auprès du milieu de la petite enfance et des familles d'Outremont, Outremont en Famille sollicite une contribution financière de l'arrondissement afin de soutenir son plan d'action et ses activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0336 - 3 octobre 2016 : D'accorder un soutien financier de 10 492 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote familles, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2017); D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA14 16 0398 - 1er décembre 2014 : D'accorder un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote familles, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2015); D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA13 16 0231 - 8 juillet 2013 : Approuver le protocole d'entente entre l'organisme Outremont en famille et la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, relativement à un prêt de local (gratuit) à usage administratif au Centre communautaire intergénérationnel pour la période du 10 juin 2013 au 9 juin 2016; Autoriser la mairesse et le secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente pour et au nom de l'arrondissement.

CA11 16 0208 - 4 juillet 2011 : Reconnaître Outremont en famille et la Table de concertation des aînés d'Outremont comme organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont dans l'offre de service à la population.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 135 000 \$, à raison de 45 000 \$ annuellement à Outremont en Famille pour les années 2018, 2019 et 2020. En 2018, pour soutenir le plan d'action de l'organisme et préserver les ressources humaines nécessaires à la poursuite de son programme d'activités, et à autoriser la signature de la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en famille, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de l'arrondissement d'Outremont est essentiel pour soutenir le plan d'action d'Outremont en Famille, préserver les ressources humaines nécessaires à la poursuite de son programme d'activités et réaliser, au cours des trois (3) prochaines années, les objectifs suivants :

- Développer des activités petite enfance;
- Développer des activités familles;
- Développer des événements famille;
- Diversifier ses sources de financement;
- Pérenniser la Table Petite Enfance d'Outremont.

Le 18 décembre dernier, le conseil d'arrondissement accordait à Outremont en Famille un local dédié au CCI pour permettre la réalisation de sa programmation qui s'inscrit dans l'offre de services de l'arrondissement en matière de développement social, plus particulièrement pour l'offre de services destinés aux familles et aux enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une contribution financière totale de 135 000 \$, à raison de 45 000 \$ annuellement à Outremont en Famille pour les années 2018, 2019 et 2020. En 2018 la somme de 45 000 \$ proviendra du surplus libre de l'arrondissement et en 2019 et 2020 les contributions proviendront du budget de fonctionnement. (voir l'intervention de la Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens sur les aspects financiers).

Cette contribution financière sera versée selon les termes établis à la convention de contribution financière à être conclue entre Outremont en Famille et l'arrondissement d'Outremont, soit :

Pour l'année 2018 :

- une somme maximale de vingt-sept mille dollars (27 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;
- une somme maximale de treize mille cinq cents dollars (13 500 \$) le 1er juillet 2018;
- une somme maximale de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) 1er novembre 2018.

Pour l'année 2019 :

- une somme maximale de vingt-sept mille dollars (27 000 \$) le 1er février 2019;
- une somme maximale de treize mille cinq cents dollars (13 500 \$) le 1er juillet 2019;
- une somme maximale de quatre mille cinq cent dollars (4 500 \$) le 1er novembre 2019.

Pour l'année 2020 :

- une somme maximale de vingt-sept dollars (27 000 \$) le 1er février 2020;
- une somme maximale de treize mille cinq cents dollars (13 500 \$) le 1er juillet 2020;
- une somme maximale de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) le 1er novembre 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier de la part de l'arrondissement, Outremont en Famille pourra difficilement soutenir le plan d'action et réaliser ses objectifs dans l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction CSLDS

Le : 2017-11-23



Dossier # : 1172504062

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat avec la firme "Camp Sportmax inc." (appel d'offres public 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy pour une période d'un an, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019 pour un somme de 132 465,43 \$ (comprenant les taxes) à laquelle s'ajoute le paiement de redevances annuelles à la firme "Camp Sportmax inc." représentant 50 % des revenus perçus (comprenant les taxes), desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement- Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER, pour une période d'un an, la prolongation du contrat avec la firme Camp Sportmax inc. (appel d'offres publics 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019;

D'AUTORISER une dépense de 132 465,43 \$, taxes incluses, pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy dans le cadre de ce contrat;

D'AUTORISER le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-12 10:24

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504062

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat avec la firme "Camp Sportmax inc." (appel d'offres public 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy pour une période d'un an, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019 pour un somme de 132 465,43 \$ (comprenant les taxes) à laquelle s'ajoute le paiement de redevances annuelles à la firme "Camp Sportmax inc." représentant 50 % des revenus perçus (comprenant les taxes), desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement- Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 mars 2014, le contrat intervenu entre l'arrondissement d'Outremont et la firme YMCA du Québec, pour l'administration, la gestion et la programmation de la piscine et de la pataugeoire John-F. Kennedy de l'arrondissement d'Outremont a pris fin.

Le 31 mars 2014, l'arrondissement publiait un appel d'offres public (appel d'offres numéro 14-13583) pour l'octroi d'un contrat de service pour la gestion de la piscine extérieure John-F.Kennedy.

Sur quatre (4) propositions reçues, trois (3) ont été jugées recevables. Les soumissions ont été analysées selon les exigences suivantes : le bilan financier annuel de l'entreprise, l'expérience des contrats antérieurs, la planification et programmation d'activités de loisirs, la gestion d'installations aquatiques, la gestion des employés, le contrat de services d'entretien ménager, la gestion d'équipements de filtration et de désinfection, les références du personnel ainsi que le curriculum vitae du responsable.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommanda de retenir la proposition de la firme Camp Sportmax inc., plus bas soumissionnaire conforme et qui répondait à toutes les exigences de conformité (voir tableau des prix en pièce jointe confidentielle).

D'une durée de 36 mois, soit du 6 mai 2014 au 6 mai 2017, le contrat a été octroyé à Camp Sportmax inc, pour un prix total de 397 396,30\$, taxes incluses auquel s'ajoutent les redevances annuelles que l'arrondissement versent à Camp Sportmax inc. et qui 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement (résolution CA14 16 0163).

Le contrat a fait l'objet d'une première prolongation d'un an, du 7 mai 2017 au 6 mai 2018.

Satisfaite des services offerts par la Camp Sportmax inc. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite que l'arrondissement demande que le contrat soit prolongé pour un (1) an, tel qu'il est prévu de le faire à l'article 4 (Prolongation de contrat) de la Section III (Clauses administratives particulières) du cahier des charges de l'appel d'offre 14-13583 qui précise que :

"Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins soixante (60) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de 1 an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres."

Il s'agira de la dernière prolongation possible au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0041 - 6 février 2017 : D'autoriser la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » pour la gestion de la piscine John.-F.Kennedy pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018, le tout pour un montant total de 132 465,43 \$ (comprenant les taxes), conformément à l'appel d'offres public 14-13583; D'autoriser à cette fin une dépense de 132 465,43 \$, (comprenant les taxes); D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA16 16 0366 - 7 novembre 2016 : D'autoriser le versement d'une somme de 58 489,14 \$, incluant les taxes, à la firme « Camp Sportmax inc. » en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2016; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA15 16 0348 - 2 novembre 2015 : D'autoriser le versement d'une somme de 53 714,66 \$, sans taxes, à la firme « Camp Sportmax inc. » en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015, et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CA14 16 0402 - 1er décembre 2014 : D'autoriser le versement d'une somme de 53 105,14 \$, taxes incluses, à Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2014, et ce, à même le surplus; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA14 16 0163 - 5 mai 2014 : D'octroyer au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc., un contrat d'une durée de 36 mois, soit du 6 mai 2014 au 6 mai 2017, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30\$ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #14-13583 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective); D'autoriser une dépense de 397 396,30\$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50% des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande de prolonger le contrat avec Camp Sportmax inc pour la gestion de la piscine extérieure John-F.Kennedy, aux mêmes termes et conditions, et ce, pour une période d'un (1) an, tel qu'il est prévu de le faire à l'article 4 (Prolongation de contrat) de la Section III (Clauses administratives particulières) de l'appel d'offres public 14-13583, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019.

Le contrat ayant été prolongé une fois pour la période du 6 mai 2017 au 6 mai 2018, il s'agira de la dernière prolongation possible.

L'adjudicataire, Camp Sportmax inc., accepte le renouvellement du contrat de service pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy pour la période du 7 mai 2018 au 6 mai 2019, aux mêmes termes et conditions prévus au cahier des charges de l'appel d'offres portant le numéro 14-13583. Le président de Camp Sportmax inc. a signé le formulaire d'engagement à cet effet le 29 novembre 2017.

Tout renouvellement du contrat devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres publics 14-13583.

NOTE : La piscine John-F.-Kennedy fera l'objet de travaux de mise aux normes en 2018, cependant la piscine restera ouverte au cours de la saison estivale 2018 et Camp Sportmax assurera le maintien de l'offre de service.

JUSTIFICATION

La firme Camp Sportmax inc. a rendu de manière plus que satisfaisante les services prévus au contrat de gestion de la piscine extérieure John-F.Kennedy. De plus, l'arrondissement ne dispose pas actuellement des ressources nécessaire pour assumer la gestion de la patinoire et de la piscine John-F.Kennedy.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Versement d'une somme de 132 465,43 \$ (taxes incluses) pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy du 7 mai 2018 au 6 mai 2019;
- Versement de redevances annuelles à la firme "Camp Sportmax inc." représentant 50 % des revenus perçus (comprenant les taxes), desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement.

Les crédits nécessaires seront disponibles au budget d'opération 2018 et 2019 (selon la décision du conseil d'arrondissement) aux postes budgétaires suivants:

Imputation budgétaire :

Contrat de gestion : 2418 0010000 302715 07153 54506 014473 0000 000000 000000
00000 00000 (Contrat de gestion - Piscine)

Redevances : 2418 0010000 302715 07153 54506 00000 0000 000000 000000 00000
00000 (Redevances aux fournisseurs de services - Piscine)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du formulaire d'engagement par l'arrondissement en janvier 2018;
Prolongation du contrat à compter du 7 mai 2018;
Fin de la prolongation du contrat le 6 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs ainsi qu'aux dispositions de l'appel d'offres 14-13583.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-14

Sonia ST-LAURENT
C/d sports et loisirs (arr outremont)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
Directrice Culture, Sports, Loisirs et
Développement social



Dossier # : 1186983003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des demandes de paiement pour la période du 1er au 30 novembre 2017

Dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-04 12:30

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1186983003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des demandes de paiement pour la période du 1er au 30 novembre 2017

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période de novembre 2017.

JUSTIFICATION

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ST-LOUIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-03

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1186983001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2017

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de novembre 2017.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-04 12:29

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1186983001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2017

CONTENU**CONTEXTE**

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville.

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.
- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l'achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Les détenteurs de cartes sont les suivants :

Suzanne Jeffrey au nom des Ressources financières et approvisionnements
Anne-Marie Poitras au nom des Loisirs et de la culture
André Brideau au nom des Travaux publics

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de novembre 2017.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ST-LOUIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-03

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1186983002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 novembre 2017

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-04 12:27

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1186983002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 novembre 2017

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction des services administratifs, division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ST-LOUIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-03

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1183489001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2017

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2017.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-04 13:39

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1183489001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2017

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-04

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1175061003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 27 156 \$, afin de pallier au manque à gagner au budget de la bibliothèque résultant de la ponction de cette somme pour permettre la centralisation partielle des activités reliée à la préparation matérielle des documents au Centre de services partagés – bibliothèque (CSP) et assurer le maintien de l'offre de service actuelle - Dépense provenant du surplus

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER une dépense de 27 156 \$ afin de pallier au manque à gagner au budget de la bibliothèque résultant de la ponction de cette somme, pour permettre la centralisation partielle des activités reliée à la préparation matérielle des documents au Centre de services partagés - bibliothèque (CSP) et assurer le maintien de l'offre de service actuelle, et ce, à même le surplus budgétaire de l'arrondissement.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-11 20:54

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175061003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 27 156 \$, afin de pallier au manque à gagner au budget de la bibliothèque résultant de la ponction de cette somme pour permettre la centralisation partielle des activités reliée à la préparation matérielle des documents au Centre de services partagés – bibliothèque (CSP) et assurer le maintien de l’offre de service actuelle - Dépense provenant du surplus

CONTENU

CONTEXTE

M. Ivan Fillion, Directeur des bibliothèques du Service de la culture de la Ville de Montréal, a fait dernièrement une demande pour la mise en place d’une centralisation optimale et efficace au Centre de services partagés – bibliothèques (CSP) en tenant compte, entre autres, de l’ajout du traitement des documents pour les bibliothèques des ex-banlieues. Pour assurer que cette mise en place ait lieu, il a fallu que chaque arrondissement décide d’un transfert de ressources : humaines et/ou en budget. Concernant la bibliothèque Robert -Bourassa, la somme demandée était de 27 156 \$, soit l'équivalent de 0,5 p/a.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Pour donner suite à cette demande, la bibliothèque Robert-Bourassa a recommandé le transfert budgétaire et non un transfert en ressources humaines, pour les raisons suivantes :

- Actuellement, à la bibliothèque Robert-Bourassa, le travail demandé par les activités qui ont trait à la préparation matérielle des documents, aux acquisitions, à la facturation et à la réception/expédition de ceux-ci, n’est pas effectué par un seul fonctionnaire. Selon notre organisation du travail, les différentes tâches sont effectuées par différents employés : une aide-bibliothécaire, un technicien en documentation, une agente de bureau et une bibliothécaire, tous permanents.
 - Le montant demandé par la Direction des bibliothèques est l'équivalent de 0,5 p/a, ce qui correspond presque aux coûts totaux encourus par notre bibliothèque, mais le fait de centraliser les acquisitions et la préparation matérielle permet de regrouper les documents physiquement et

virtuellement, afin de simplifier la réconciliation des commandes et de la facturation qui sera effectuée au CSP. Cela a pour effet de limiter plusieurs productions et manipulations de factures, simplifiant ainsi les tâches pour nos services administratifs de la bibliothèque et de l'arrondissement.

- Un transfert de ressource humaine n'était pas envisageable puisque l'on demandait à l'arrondissement d'Outremont 0,5p/a (ou 31 005,09 \$) et nous ne pouvions pas séparer une personne en deux. En 2016, l'arrondissement avait décidé de couper 1 274 heures et en 2017, 1 820 heures d'aide-bibliothécaires auxiliaires.
 - Afin de maintenir le nombre d'heures d'ouverture (53 heures selon la norme des bibliothèques du réseau Division de la planification budgétaire, Direction de la planification stratégique (Intranet), *Réforme du financement des arrondissements : Structure de financement – Budget de fonctionnement*, 18 juillet 2014, p. 9 et pour lesquelles nous recevons un montant annuellement de la part de la Ville centre), le service à la clientèle a été effectué partiellement par l'agente administrative, le technicien en documentation, l'aide-bibliothécaire permanente et la bibliothécaire. Cela a engendré un débordement des tâches à effectuer et un désordre au sein du personnel puisque la centralisation de certaines de leurs tâches n'était pas encore en opération. Ceci devrait revenir à la normale avec la centralisation de la préparation matérielle et du traitement intellectuel, de la réconciliation des commandes et de la facturation en 2018. Par contre, si nous devons encore couper des heures d'aide-bibliothécaires auxiliaires, il faudra s'attendre à d'inévitables coupures de services. Intensifier davantage la charge de travail des employés, tout en les privant du support nécessaire les mènera inévitablement à la frustration, l'épuisement, allant même jusqu'à l'arrêt de travail, tout en créant de l'insatisfaction chez les abonnés. Cette situation ne fera qu'augmenter le risque pour la bibliothèque de devoir être constamment à la recherche de remplacements de dernière minute. Cela ne peut que donner lieu à une augmentation nette du taux d'insatisfaction des usagers, qui n'hésiteront pas à se tourner vers d'autres bibliothèques.
 - Il ne faut pas oublier que lors de la Réforme du financement des arrondissements, la bibliothèque Robert-Bourassa était sous-dotée de 14,7 % Division de la planification budgétaire, Direction de la planification stratégique (Intranet), *Réforme du financement des arrondissements : Structure de financement – Budget de fonctionnement*, 18 juillet 2014, p. 58. L'argent a été transféré dans l'enveloppe budgétaire de l'arrondissement, mais la bibliothèque n'a jamais pu bénéficier de cet argent étant donné que le budget n'était pas dédié à la bibliothèque. Les paramètres de cette réforme pour les bibliothèques étaient les transactions pondérées et la superficie Division de la planification budgétaire, Direction de la planification stratégique (Intranet), *Réforme du financement des arrondissements : Structure de financement – Budget de fonctionnement*, 18 juillet 2014, p. 9.
 - Un taux de fréquentation inférieur aurait pour résultat une diminution des transactions à la bibliothèque. Si nous diminuons nos transactions, lors de la prochaine Réforme du financement, les montants alloués à la bibliothèque seront moindres. Ce n'est certes pas une situation gagnante ni pour la bibliothèque ni pour l'arrondissement.
- Malgré la centralisation de certaines opérations, il restera encore du travail à effectuer en bibliothèque : soit la préparation matérielle pour les best-sellers

puisque ces derniers seront livrés directement par les fournisseurs en bibliothèque; il faudra continuer d'effectuer la pose des cotes lorsque les documents ne seront plus des nouveautés et continuer à faire la réparation des documents lorsque ces derniers seront abîmés. Si nous reprenons les employés cités au départ : une aide-bibliothécaire, un technicien en documentation, une agente de bureau et une bibliothécaire, tous permanents, l'aide-bibliothécaire devra continuer à assurer le service aux clients, la réparation des documents et la pose des cotes sur les documents. Le technicien en documentation continuera à effectuer du traitement intellectuel, des animations et du service à la clientèle. L'agente de bureau, sera au service à la clientèle au comptoir et au téléphone, fera de l'entrée de données pour les périodiques et facturations pour l'édifice etc. Les bibliothécaires seront toujours au service à la clientèle, procéderont à l'élargage et au développement des collections, continueront d'animer la *Matinée des retraités*, les activités chez les jeunes et le hors des murs (livraison de documents aux CPE et écoles de quartier).

En conclusion, s'il n'y avait pas eu de coupures d'heures pour les aide-bibliothécaires auxiliaires en 2016 et en 2017, il aurait été possible de prendre cet argent dans le budget de fonctionnement en ressources humaines, mais présentement il serait impossible de couper dans le budget de fonctionnement sans diminuer nos heures d'ouverture occasionnant ainsi une perte de service à la clientèle. De plus il faudrait couper dans nos activités offertes aux publics jeunes, adolescents et adultes. Les revenus assurés par la Direction associée - Bibliothèques (dossier 1074524001) pour l'ouverture de la bibliothèque pendant plus de 53 heures seraient également perdus. La bibliothèque Robert-Bourassa a toujours été un joyau pour l'arrondissement d'Outremont, avec du personnel dévoué et qualifié malgré les coupures des dernières années. Elle s'est méritée à deux reprises le *Prix du Club de lecture d'été TD* pan canadien en 2013 et en 2015. Tout récemment elle a reçu le prix Coup de coeur des employés des bibliothèques du réseau de la Ville de Montréal pour son activité *La Matinée des retraités*. Sans l'apport de personnel qualifié et en nombre suffisant, la bibliothèque ne pourra plus rayonner comme avant.

JUSTIFICATION

Si les sommes représentant le manque à gagner sont prises dans le budget de fonctionnement, cela impliquera une diminution de notre offre de service auprès de notre clientèle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir documents ci-joints

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane ST-ONGE
Chef de section - Bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-14

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture



Dossier # : 1173489035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle- Montréal 2018-2020 de la Ville de Montréal pour l'aménagement d'un feu sonore au coin de l'avenue Van Horne et de l'avenue Wiseman

CONSIDÉRANT QU, en janvier 2013, l'arrondissement d'Outremont adhère aux sept principes du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 dont le détail apparaît au sommaire décisionnel 1121211013;

CONSIDÉRANT QUE le 12 octobre 2017, le Service de la diversité sociale et des sports lançait un appel de projets pour le "Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020" consacré à la mise en oeuvre de projets visant le mieux être des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles sur le territoire de la métropole;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un feu sonore au coin des avenues Van Horne et Wiseman s'inscrit dans le volet # 1 dudit appel de projet et s'inscrit dans l'un des sept engagements du "Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015";

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est également en adéquation avec les grandes orientations de la "Politique municipale d'accessibilité universelle";

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement d'Outremont s'engage à intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet;

Il est recommandé

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle- Montréal 2018-2020 de la Ville de Montréal pour l'aménagement d'un feu sonore au coin des avenues Van Horne et Wiseman;

D'AUTORISER la directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-12 10:42

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1173489035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle- Montréal 2018-2020 de la Ville de Montréal pour l'aménagement d'un feu sonore au coin de l'avenue Van Horne et de l'avenue Wiseman

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2013, l'arrondissement d'Outremont adhère aux sept principes du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 dont le détail apparaît au sommaire décisionnel 1121211013.

Le 12 octobre 2017, le Service de la diversité sociale et des sports lançait un appel de projets pour le "Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020" consacré à la mise en oeuvre de projets visant le mieux être des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles sur le territoire de la métropole.

Ce programme, à l'intention de tous les arrondissements et services centraux désireux de réaliser des projets d'infrastructures, se divise en deux volets:

- volet 1 Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées;
- volet 2 Accessibilité des infrastructures municipales.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu le mandat d'agir à titre de gestionnaire de ce programme et ce avant le 19 janvier 2018 des projets correspondant aux balises du programme que vous retrouverez en pièce jointe du document "Appel de projets".

Pour les années 2018 à 2020, un budget de 9 M \$ est prévu à raison de 3 M \$ par année (sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal). Le Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 précise les paramètres à respecter pour la réalisation de projets financés dans le cadre de ce PTI qui comporte les deux volets mentionnés plus haut.

Les arrondissements et services centraux désireux de réaliser des projets d'infrastructures qui visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles sont admissibles à ce programme.

Dans le cas du volet 1, les projets doivent répondre aux principes de la démarche MADA (voir Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 en pièce jointe).

Les projets doivent faire l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement indiquant la nature du projet et la volonté d'intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet. Les projets doivent être en adéquation avec les grandes orientations et les politiques de la Ville. De plus, dans le cadre du volet 1, les projet doivent s'inscrire dans l'un des sept engagements du Plan d'action municipal pour les aînées 2013-2015 (en pièce jointe au présent dossier).

Pour les projets déposés dans le Volet 2, ils doivent illustrer la volonté de la Ville de "Faire de Montréal une ville universellement accessible" par la réalisation d'action permettant de faciliter l'accès et l'appropriation de l'espace public aux personnes ayant des limitation fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles et cognitives).

Les projets admissibles touchent les frais de mobilier universellement accessibles (table de pique-nique, banc de parc, lève-personne etc.) et d'infrastructures extérieures (aire de jeux, sentier pédestre, fontaine, signalisation dans un parc, abri pour table etc.)

L'aide financière par projet correspond à 100 % des coûts admissibles. Toutefois, l'aide financière accordée par par projet ne peut excéder 200 000 \$ dans le cas d'un projet d'arrondissement. Dans le cas des arrondissements, le montant total alloué à un projet structurant pourrait dépasser 200 000 \$ dans la mesure où son financement maximal de 200 000 \$ par année est respecté, et ce, pour une période de deux ou trois ans.

C'est à l'unanimité que les membres de La Table de concertation des aînés d'Outremont ont réitéré leur demande afin que soit aménagée un feu sonore au coin des avenues Van Horne et Wiseman.

L'arrondissement souhaite donc répondre aux besoins de ses aînés dans ce contexte et désire soumettre le projet dans le cadre du volet 1 (Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 16 0005 - 14 janvier 2013 : Adhérer aux sept (7) principes du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle- Montréal 2018-2020 de la Ville de Montréal pour l'aménagement d'un feu sonore au coin des avenues Van Horne et Wiseman.

JUSTIFICATION

Le projet d'aménagement d'un feu sonore au coin des avenues Van Horne et Wiseman est en adéquation avec les grandes orientations de la "Politique municipale d'accessibilité universelle" ainsi que du "Plan d'action municipale pour les aînés 2013-2015".

Le projet déposé s'inscrit dans le cadre du Volet #1 de l'appel de projet soit, "Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées" et s'inscrit dans plusieurs engagements du "Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015", soit:

- Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés;
- Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés;
- Faciliter les déplacements des aînés dans la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière se fera par virement de crédits autorisés à l'arrondissement et la dépense sera imputée à même un règlement d'emprunt corporatif.

Le versement de l'aide financière se fera comme suit:

- 100 % de l'aide financière est virée à l'octroi du contrat de travaux;
- Dans le cas où l'aide financière comprend un contrat de services professionnels pour aider à la réalisation de plans ou devis, un maximum de 25 % de l'aide financière sera viré à l'octroi du contrat de services professionnels, le solde étant viré à l'octroi du contrat de travaux.

Les coûts approximatifs pour ce projet sont de 26 000 \$, incluant les travaux électriques, le câblage, les matériaux le contrôleur et la surveillance des travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ce projet contribuera à améliorer la qualité de la vie des personnes âgées et favorisera l'accessibilité universelle. Le projet aura également comme effet d'optimiser la sécurité urbaine dans l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans ses communications, l'arrondissement devra indiquer que les travaux sont réalisés dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle-Montréal 2018-2020 de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La date limite de dépôt du projet est le 19 janvier 2018.

Les travaux devront débuter dans le six (6) mois suivant l'approbation du projet par le comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie POITRAS, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-12

Anne-Marie POITRAS
Directrice Culture, Sports, Loisir et
Développement social



Dossier # : 1172504057

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2018 - Le dimanche 10 juin 2018 de 7 h à 12 h - Diverses rues

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2018 », qui aura lieu le dimanche, 10 juin 2018, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur les diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-11 19:31

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504057

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2018 - Le dimanche 10 juin 2018 de 7 h à 12 h - Diverses rues

CONTENU

CONTEXTE

Le 10 juin 2018, de 7 h à midi, se tiendra la 6e édition de l'événement Foulée des Parcs dans l'arrondissement d'Outremont. Cette course familiale est organisée par l'organisme Outremont en famille, partenaire de l'arrondissement. Lors de la première édition, 1400 personnes ont participé à l'événement et le nombre de participants augmente d'année en année. L'organisme attends quelque 2000 participants cette année.

La course est une activité simple, démocratique, peu coûteuse, facile à pratiquer qui est prisée par plusieurs résidents d'Outremont. La Foulée des Parcs encourage la pratique d'un sport et fait la promotion de l'activité physique. Cet événement rassembleur facilite le rapprochement des citoyens à travers les liens entre voisins et familles qui y participent.

La course sera à nouveau accréditée par la Fédération québécoise d'athlétisme, gage du sérieux de l'événement, tant en ce qui concerne la sécurité que la logistique. Elle figurera donc parmi les 250 courses à pied reconnues au Québec et fera l'objet de publicité sur tous des sites tels que Courrir.org, Fédération d'athlétisme Québec, Sportstats, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0417 - 5 décembre 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2017 », qui aura lieu le dimanche, 11 juin 2017, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel; D'aviser l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement

CA16 16 0012 - 11 janvier 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2016 », qui aura lieu le dimanche, 12 juin 2016, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel; D'aviser l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement

CA15 16 0070 - 2 février 2015 : D'adopter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement La Foulée des Parcs 2015, qui aura lieu le dimanche, 21 juin 2015, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

CA14 16 0066 - 3 février 2014 : Adopter l'ordonnance numéro OCA14 160066, autorisant, dans le cadre de l'événement de la Foulée des Parcs 2014, qui aura lieu le dimanche 15 juin 2014, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses.

CA13 16 0042 - 4 février 2014 : D'autoriser l'occupation du domaine public, pour la tenue de la première édition de l'événement "*La foulée des Parcs*" le dimanche 16 juin 2013, selon le parcours prévu au cahier de charges de l'événement joint au dossier décisionnel; D'adopter l'ordonnance OCA13 160042 (pour publication à une date ultérieure) autorisant la fermeture à la circulation automobile des chemins publics indiqués au sommaire décisionnel, de 7 h à 12 h, le jour de l'événement.

DESCRIPTION

L'événement consiste en une course à pied sur quatre (4) parcours de distances différentes. Les distances offertes seront le 10 km, le 5 km, le 2 km et le 1 km ainsi qu'un « Défi famille » de 4 x 1 km. (Voir détails au cahier des charges en pièces jointes). Les parcours proposés sont les mêmes que l'an dernier (voir pièces jointes au dossier).

L'événement se terminera comme l'an dernier dans le parc Outremont, où des kiosques promotionnels seront aménagés et où l'événement prendra sa forme la plus familiale.

La logistique de cet événement étant importante, plusieurs directions de l'arrondissement, services de la ville et d'autres sociétés publiques et parapubliques seront sollicités. Lors des rencontres qui auront lieu jusqu'à la date de l'événement, nous inviterons des intervenants des directions et services suivants:

1. Service de la Sécurité publique d'Outremont
2. Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM)
3. Service de la sécurité incendie de la ville de Montréal (SIM)
4. Urgence-Santé (US)
5. Société de transport de la Ville de Montréal (STM)
6. Division des événements de l'arrondissement
7. Direction des services administratifs - communication de l'arrondissement
8. Autres intervenants pertinents à définir

Divers services seront sollicités pour le soutien opérationnel requis pour ce type de course :

1. Présence policière et de la sécurité publique pour le contrôle de la circulation;
2. Présence des services ambulanciers en cas de besoins;
3. Déviation des trajets d'autobus de la STM;
4. Réparation et nettoyage de la chaussée sur le parcours pour des raisons de sécurité;
5. Pose d'enseignes interdisant les stationnement sur le parcours;
6. Remorquage des véhicules en infraction;
7. Livraison de barricades de foule dans le parc Outremont et de cônes de circulation aux endroits identifiés;
8. Livraison de poubelles aux points de services sur le parcours et dans le parc Outremont;
9. Etc.

Liste des avenues qui seront fermées à la circulation afin de permettre la tenue de l'événement de la Foulée des Parcs 2018, qui aura lieu le dimanche 10 juin 2018, de 7 h à 12 h :

1. avenue Durocher, entre les avenues Bernard et Laurier;
2. avenue Querbes, entre les avenues Fairmount et Lajoie;
3. avenue De L'Épée, entre les avenues Bernard et Laurier;
4. avenue Bloomfield, entre les avenues Laurier et Lajoie;
5. avenue Champagneur, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
6. avenue Outremont, entre l'avenue Van Horne et l'avenue Elmwood;
7. avenue Wiseman, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
8. avenue Stuart, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
9. avenue Dollard, entre l'avenue Lajoie et la limite Sud;
10. avenue McEachran, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
11. avenue Davaar, entre les avenues Bernard et Lajoie;
12. avenue Rockland, entre les avenues Bernard et Van Horne;
13. avenue Antonine-Maillet, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
14. avenue Hartland, entre les avenues Kelvin et Van Horne;
15. avenue Ainslie, entre l'avenue Kelvin et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
16. avenue Lajoie, entre les avenues Dunlop et Davaar;
17. avenue Bernard, entre les avenues Hutchison et Rockland;
18. avenue St-Viateur, entre les avenues Hutchison et Wiseman;
19. avenue Elmwood, entre les avenues McDougall et Querbes;
20. avenue Fairmount, entre les avenues Bloomfield et Hutchison.

La fermeture de rue se fera le dimanche 10 juin 2018 de 7 h à 12 h, toutefois certains tronçons pourraient être rouverts à la circulation au cours de l'avant midi. Les véhicules stationnés illégalement sur le parcours seront remorqués.

JUSTIFICATION

Le Service des incendies de Montréal (SIM) et le SPVM ont autorisé l'événement.

- L'arrondissement offre le soutien pour ce type d'événement sur son territoire;
- Cet événement contribue à l'essor et à la visibilité d'Outremont dans la collectivité;
- Cet événement encourage la pratique d'un sport et fait la promotion de l'activité physique;
- Cet événement est rassembleur et favorise les liens de voisinage et les échanges intergénérationnel;
- Il s'agit d'un événement qui dynamise le quartier et attire une clientèle nombreuse aux commerces de l'avenue Bernard
- Les éditions 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 de la Foulée dans les Parcs ont connu un franc succès et attirées de nombreux participants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la présence de la sécurité publique ainsi que ceux relatifs aux services offerts par les différentes directions parties prenantes au dossier seront à la charge de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Fermeture à la circulation de plusieurs tronçons de rues;
- déviation de certains trajets d'autobus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organisateurs devront produire et distribuer un avis à l'ensemble des citoyens de l'arrondissement ainsi qu'aux commerçants. Le chargé de communication de l'arrondissement sera impliqué dans l'élaboration d'un plan de communication adapté à ce type d'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plusieurs rencontres auront lieu dans les semaines et mois qui viennent pour faire de cet événement un succès. Le conseil d'arrondissement sera tenu au courant de l'évolution de l'événement.

Avis public de fermeture de rues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Pascale LEBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno PAQUET, Outremont
Ian - Ext MAINVILLE, Outremont
Sylvain LECLERC, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-23

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et développement social

**Dossier # : 1172504058**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la quatrième édition du Ouf! Festival qui se déroulera du 3 au 11 mars 2018, dans le cadre de la 13e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche - Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur du 2 au 12 mars 2018 - Autoriser la dérogation à l'article 3 et la dérogation à l'article 6 e) et g) du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) du 3 au 11 mars 2018

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER, pour la tenue de la quatrième édition du « Ouf! Festival » dans le cadre de « Montréal en lumières – Nuit blanche » qui aura lieu le samedi 3 mars 2018 et dans le cadre du festival « Le Cabaret des Casteliers » qui aura lieu du jeudi 8 mars au dimanche 11 mars 2018 inclusivement :

- l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 2 au 12 mars 2018;
- une dérogation à l'article 3 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) afin de permettre l'occupation du parc St-Viateur après 23 h, du 3 mars au 11 mars 2018;
- une dérogation à l'article 6, paragraphes e) et g), du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107).

Signé par	Marie-France PAQUET	Le 2018-01-11 20:19
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire : Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la quatrième édition du Ouf! Festival qui se déroulera du 3 au 11 mars 2018, dans le cadre de la 13e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche - Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur du 2 au 12 mars 2018 - Autoriser la dérogation à l'article 3 et la dérogation à l'article 6 e) et g) du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) du 3 au 11 mars 2018

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la 13e édition du Festival de Casteliers et en collaboration avec le OUF!, l'organisme Casteliers souhaite utiliser le pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue de la 4e édition du OUF! Festival (OFF Casteliers) qui se déroulera du 3 au 11 mars 2018. Lors des trois dernières années, Casteliers avait utilisé le pavillon pour présenter, en collaboration avec Le OUF! ce festival OFF. La réaction enthousiaste du public et des compagnies l'an dernier lors des trois premières éditions a incité Casteliers à utiliser le pavillon Saint-Viateur pendant le Festival de Casteliers à nouveau cette année. Une demande en ce sens a été acheminée à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, par l'organisme promoteur du OUF! Festival off Castelier, les Productions Illusion Fabuleuse (IF Productions).

Situé à deux pas du Théâtre Outremont, centre névralgique du festival, le pavillon du parc Saint-Viateur est un lieu propice pour la présentation de petites pièces de théâtre de marionnettes (courtes formes) et pour l'exposition d'oeuvres d'art reliées aux arts de la marionnette. Les représentations seront gratuites.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0017 - 9 janvier 2017 : D'AUTORISER, pour la tenue de la troisième édition du « OUF ! Festival » dans le cadre de « Montréal en lumières – Nuit blanche » qui aura lieu le samedi 4 mars 2017 et dans le cadre du festival « Le Cabaret des Casteliers » qui aura lieu du samedi 4 mars au dimanche 12 mars 2017 inclusivement : l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 1er au 13 mars 2017; une dérogation à l'article 3 du Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107) afin de permettre l'occupation du parc St-Viateur après 23 h, du 4 mars au 12 mars 2017; une dérogation à l'article 6, paragraphes e) et g), du Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107). Les heures de fin de l'événement sont les suivantes : samedi, 4 mars 2017 : fin des activités à 1 h (am); du dimanche, 5 mars au mardi, 7 mars 2017 : fin des activités à 23 h; du mercredi, 8 mars au

vendredi, 10 mars 2017 : fin des activités à minuit; samedi, 11 mars 2017 : fin des activités à 2 h (am); dimanche, 12 mars 2017 : fin des activités à minuit.

CA16 16 0033 - 1er février 2016 : D'autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue de la deuxième édition du « Ouf ! Festival » qui se déroulera du 27 février au 6 mars 2016 dans le cadre de la 11^e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche; D'autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures, du 27 février au 28 février 2016, conformément à l'article 3 du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics; D'autoriser la dérogation à l'article 6 alinéas e) et g) du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics.

CA15 16 0019 - 12 janvier 2015 : D'adopter une ordonnance visant à : 1. Autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue du Ouf ! festival qui se déroulera du 4 au 8 mars 2015 dans le cadre de la 10^e édition du festival Les trois jours de Casteliers; 2. Autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics afin de permettre que des bouchées soient servies avec la participation des commerçants de l'avenue Bernard.

DESCRIPTION

Du 3 au 11 mars 2018 (inclusivement), le OUF! Festival présentera de courtes formes pour la famille en après-midi et pour les adultes en soirée. Le pavillon Saint-Viateur deviendra pendant ces quelques jours "*Le Cabaret des Casteliers*". Les organisateurs ont fait une demande de permis d'alcool (voir lettre du Directeur CSLDS au soutien de la demande en pièce jointe au dossier). Une demande de permis de vente de nourriture a été faite auprès du MAPAC afin de vendre de la nourriture qui, comme les années passées, sera réalisée en collaboration avec un ou des traiteurs d'Outremont. De plus, le OUF! Festival participera à la 14^e édition de l'événement *Nuit Blanche* qui se tiendra le 3 mars 2018 dans cadre de la 18^e édition du Festival Montréal en lumière 2018.

En concertation avec l'arrondissement, Casteliers et le OUF! assureront l'encadrement logistique et technique des représentations, la gestion du bar et de la nourriture, de l'aménagement du lieu ainsi que de la décoration extérieure du pavillon Saint-Viateur qui sera réalisé à compter du 28 février 2018 pour le plus grand plaisir des Outremontais. De son côté, l'arrondissement offrira un soutien logistique pour le transport des matériaux. Le démontage débutera le 11 mars et sera complété le 12 mars 2018.

Le présent sommaire a donc pour objet d'autoriser, dans le cadre du Festival de Casteliers, l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 2 au 12 mars 2018, pour la tenue de la quatrième édition du Ouf Festival (OFF Casteliers) et d'autoriser de déroger à l'article 3 et à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics du 3 au 11 mars 2018

Afin de faciliter les déplacements des festivaliers, 5 petites affichettes seront installées sur le mobilier urbain. Ces affichettes se situeront sur les avenues Bernard, Bloomfield et Saint-Viateur.

Casteliers et les organisateurs du OUF ! seront responsables de faire respecter les limites de bruit et de faire un usage attentionné du pavillon Saint-Viateur.

JUSTIFICATION

Casteliers est un organisme partenaire reconnu par l'arrondissement en matière d'offre de services artistiques et culturels. Depuis 12 ans déjà, l'arrondissement d'Outremont accueille le Festival de Casteliers au Théâtre Outremont. Unique en son genre, ce festival reçoit des troupes et des artistes internationaux et remporte année après année un vif succès. Cette notoriété et ce rayonnement rejaillissent sur l'arrondissement. Par ce partenariat, l'arrondissement a également pu enrichir son volet artistique en arts de la marionnette.

Casteliers aide l'arrondissement à établir une programmation adaptée grâce à sa connaissance du réseau et du milieu de la marionnette et à son expertise. Cet événement contribuera à enrichir la vie culturelle de l'arrondissement.

Le règlement sur les parcs permet de déroger aux dispositions prévues à l'article 6 (prohibition de la consommation de boissons alcoolisées et de vente), il faut prendre en considération que la demande de vendre et de servir des boissons alcoolisées se limite au pavillon du parc Saint-Viateur, bâtiment propriété de l'arrondissement, et non à la vente et à la consommation dans le parc.

Par ailleurs, l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics permet, dans certaines occasions spéciales que l'usage des parcs et endroits publics, après 23 h ou avant 7 h, soit autorisé par le conseil d'arrondissement.

Les heures de fin de l'événement sont les suivantes :

- samedi, 3 mars 2018 : fin des activités à 1 h (am);
- du dimanche 4 mars au mercredi, 7 mars 2018 : fin des activités à 23 h;
- du jeudi, 8 mars au vendredi 9 mars 2018 : fin des activités à minuit;
- samedi, 10 mars 2018 : fin des activités à 19 h;
- dimanche, 11 mars 2018 : fin des activités à minuit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Casteliers se chargera de la promotion de l'événement. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera également la promotion de l'événement à travers ses différentes plates-formes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Montage : Vendredi 2 mars et samedi 3 mars (AM et PM)
Montréal en lumière - Nuit Blanche : Samedi 3 mars 2018
OUF ! Festival : Du 3 au 11 mars 2018
Festival de Casteliers : Du 8 au 11 mars 2018
Démontage : 11 et 12 mars 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Pascale LEBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ian - Ext MAINVILLE, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-23

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1174375009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 672, avenue Bloomfield - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure en remplaçant le garde-corps du rez-de-chaussée du bâtiment principal

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 5 décembre 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;
ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375009;

Il est recommandé :

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 672, avenue Bloomfield, relativement à la modification de l'apparence extérieure en remplaçant le garde-corps du rez-de-chaussée du bâtiment principal, pour les motifs suivants :

- Le modèle de garde-corps proposé ne tient pas compte du bâtiment jumelé existant;
- La modification du garde-corps ne respecte pas l'expression et la composition architecturale du bâtiment;
- Les caractéristiques architecturales du bâtiment ne sont pas préservées ni restaurées.

Pour ces raisons, le remplacement du garde-corps devra être identique à celui du bâtiment jumeau de droite.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-11 20:25

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1174375009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 672, avenue Bloomfield - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure en remplaçant le garde-corps du rez-de-chaussée du bâtiment principal

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment est un triplex contigu construit en 1922 et n'est pas classé au répertoire Bisson. La présente demande de PIIA concerne des travaux déjà exécutés sans permis. Au niveau du rez-de-chaussée, les garde-corps de la galerie ont été modifiés. Aux plans d'origine, nous retrouvons des garde-corps en bois, mais dans les photos des années soixante, nous constatons qu'ils étaient en fer forgé, galbé et avec une main courante en bois, tel que le triplex contigu. La proposition est le remplacement du garde-corps par un garde-corps d'une hauteur de 38" en fer forgé, non galbé et sans main courante en bois.

JUSTIFICATION

À la séance du 5 décembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

Voici l'extrait du procès-verbal :

DE RECOMMANDER DE REFUSER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

Avec les motifs suivants :

- Le modèle de garde-corps proposé ne tient pas compte du bâtiment jumelé existant;
- La modification du garde-corps ne respecte pas l'expression et la composition architecturale du bâtiment;
- Les caractéristiques architecturales du bâtiment ne sont pas préservées ni restaurées.

Pour ces raisons, le remplacement du garde-corps devra être identique à celui du bâtiment jumeau de droite.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet sera présenté au conseil d'arrondissement pour décision le 15 janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-21

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine

**Dossier # : 1174375008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 271, avenue McDougall; 427, avenue Willowdale; 114, avenue Duchastel; 619, avenue Saint-Germain; 666, avenue Outremont; 676, avenue Hartland; 833, avenue Outremont; 1260, avenue Bernard; 5188, rue Hutchison; 6250, rue Hutchison; 1358, avenue Van Horne; 1420, boulevard du Mont-Royal. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 décembre 2017, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375008;

Il est recommandé :

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants :

- 271, avenue McDougall;
- 427, avenue Willowdale;
- 114, avenue Duchastel;

Avec la réserve suivante :

- les deux colonnes devront être réinstallées telles qu'à l'origine.

- 619, avenue Saint-Germain;

Avec la réserve suivante :

- la fenêtre et la porte-fenêtre devront être peintes en blanc ou remplacées par des modèles de couleur blanche afin de respecter le caractère de la fenestration du bâtiment existant.

- 666, avenue Outremont;
- 676, avenue Hartland;
- 833, avenue Outremont;

Avec les réserves suivantes :

- que le revêtement du mur arrière de l'issue soit peint en blanc;
- les cadrages de l'issue devront être peints en blanc ou en beige, tels que le revêtement extérieur et les éléments des terrasses.
 - 1260, avenue Bernard;
 - 5188, rue Hutchison;
 - 6250, rue Hutchison;
 - 1358, avenue Van Horne;

Avec la réserve suivante :

- les cols de cygne sur l'affiche perpendiculaire doivent être retirés du projet.
 - 1420, boulevard du Mont-Royal;

Avec les réserves suivantes :

- les enseignes ancrées au bâtiment devront être retirées dans un délai de 24 mois suivant la date de la résolution du conseil;
- les oriflammes installées aux lampadaires doivent être retirées du projet.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-11 20:36

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1174375008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 271, avenue McDougall; 427, avenue Willowdale; 114, avenue Duchastel; 619, avenue Saint-Germain; 666, avenue Outremont; 676, avenue Hartland; 833, avenue Outremont; 1260, avenue Bernard; 5188, rue Hutchison; 6250, rue Hutchison; 1358, avenue Van Horne; 1420, boulevard du Mont-Royal. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Tous les projets de ce sommaire décisionnel ont fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****Relativement à l'immeuble situé au 271, avenue McDougall :**

L'immeuble visé est une résidence unifamiliale construite en 1925 et a été répertorié catégorie 3 dans l'étude Bisson. Selon les plans originaux disponibles à l'arrondissement, l'élévation arrière ne semble pas avoir été modifiée depuis sa construction. Le projet a été présenté aux CCU du 4 octobre et du 1^{er} novembre dernier. À la dernière séance, les membres du comité ont demandé à revoir le projet lors d'une séance ultérieure selon les orientations suivantes:

- Revenir à l'esprit d'origine du bâtiment en proposant une meilleure intégration de la composition des ouvertures, tant au niveau du style que des dimensions de celles-ci;
- Réduire la dimension des ouvertures.

Un projet révisé a été déposé avec une lettre argumentaire de l'architecte expliquant les

différentes modifications apportées au projet.

Concernant la première réserve, les portes coulissantes du rez-de-chaussée et du sous-sol ont été remplacées par des portes à vantaux. La porte du rez-de-chaussée proposée aura une imposte fixe alors que celle située au sous-sol n'aura pas cette imposte. Au 2^e étage, plutôt que d'installer une porte coulissante, il est proposé d'installer un module de fenêtre d'une largeur de 8'. La porte d'accès au balcon sera alors conservée. Concernant la dimension des ouvertures, les portes proposées auront une largeur de 8' comparativement à 10' dans la version précédente du projet.

Toujours au mur arrière, au niveau du rez-de-chaussée, une terrasse en bois IPÉ de 12' par 14' avec garde-corps en bois peint blanc est proposée. Une partie de l'espace sous la terrasse sera utilisée pour du rangement et la finition extérieure sera en bois peint blanc. En façade principale, des travaux de réfection mineure seront effectués, sans modification à l'apparence extérieure.

Relativement à l'immeuble situé au 427, avenue Willowdale :

Le bâtiment est une habitation unifamiliale isolée construite en 1938 et est classé de catégorie 3 au répertoire Bisson.

Le projet a été présenté lors de la rencontre du CCU du 1^{er} novembre dernier et était à revoir selon les orientations suivantes :

- Le modèle des portes de garage devrait revenir au concept original du bâtiment afin de respecter l'expression et la composition architecturale du bâtiment;
- La couleur des portes devrait être dans les tonalités de gris afin de s'agencer à la pierre de taille.

Le projet consiste au remplacement des deux portes de garage et à peindre la porte simple au mur latéral gauche. Les portes sont actuellement de couleur brune et, selon la photographie la plus ancienne en notre possession datant des années 60, elles étaient également foncées.

Selon le plan d'origine, les portes de garage étaient vitrées dans la partie du haut sur un seul des 4 panneaux horizontaux. La proposition est de remplacer les portes brunes par des portes avec fenestration sur deux panneaux dans la partie du haut, en aluminium de couleur sable. En réponse aux commentaires des membres du CCU, afin de se rapprocher du concept original, les charnières décoratives et les motifs dans la fenestration ont été retirés. La couleur blanche a été remplacée par une couleur sable afin de mieux s'agencer avec la pierre de taille du bâtiment. La porte simple entre les deux portes de garage est quant à elle peinte de couleur sable.

Relativement à l'immeuble situé au 114, avenue Duchastel :

Le bâtiment est une habitation unifamiliale isolée construite en 1952 et est classé de catégorie 3 au répertoire Bisson.

La présente demande de PIIA concerne des travaux déjà exécutés par le propriétaire. Celui-ci avait été avisé que la modification des couleurs des fenêtres et des soffites devait faire l'objet d'une demande de PIIA. Les travaux ont tout de même été faits sans autorisation.

Le projet consiste à peindre l'ensemble des cadrages de fenêtres de couleur gris foncé «charbon» sur tous les murs du bâtiment principal. Les soffites sont également remplacés par des soffites en aluminium de couleur gris «charbon». Au niveau de la galerie, deux des

cinq colonnes qui étaient existantes à l'origine ont été retirées. L'architecte au dossier confirme que les colonnes retirées étaient décoratives et non structurales.

Relativement à l'immeuble situé au 619, avenue Saint-Germain :

Le bâtiment est une habitation unifamiliale isolée construite en 1937 et est classé de catégorie 1 au répertoire Bisson.

Le projet consiste à agrandir l'ouverture de la porte coulissante au mur arrière donnant sur la terrasse existante. Dans cette ouverture, une porte coulissante et une fenêtre à battant, tous deux en aluminium de couleur gris anthracite, ont été installés.

La présente demande de PIIA concerne des travaux déjà exécutés sans permis. Le remplacement des fenêtres à battants de couleur blanche a déjà été autorisé par le permis 3000607273-16 en 2016.

Relativement à l'immeuble situé au 666, avenue Outremont :

Le bâtiment est un triplex contigu construit en 1914 et n'est pas classé au répertoire Bisson.

Le projet consiste au remplacement, au 2^e étage, d'une porte coulissante avec imposte, en aluminium de couleur blanche. Une porte coulissante était déjà existante dans cette ouverture, mais doit être remplacée suite à un incendie. La raison pour laquelle nous faisons approuver la porte par PIIA est qu'il n'y a jamais eu de permis pour celle-ci. Un permis est déjà émis pour les fenêtres guillotine 50/50 que nous retrouvons sur les plans, car elles sont conformes au modèle d'origine.

Relativement à l'immeuble situé au 676, avenue Hartland :

Le bâtiment est une habitation unifamiliale isolée construite en 1962 et n'est pas classé au répertoire Bisson.

Le projet consiste au remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres du bâtiment principal. En façade, les fenêtres seront remplacées par des fenêtres de type oscillobattant en aluminium de couleur noir. Les subdivisions d'origine seront respectées et selon une photographie des années soixante, les fenêtres étaient originalement brun foncé. La porte d'entrée principale, actuellement vitrée avec panneau latéral en bois sera remplacée par une porte et un panneau complètement vitrés en aluminium de couleur noir.

Au 2^e étage, la porte à double vantaux sera remplacée par une porte de modèle similaire, mais en aluminium noir plutôt qu'en bois. Au mur latéral gauche, les fenêtres seront remplacées par des fenêtres de type oscillobattant et à auvent dans les mêmes ouvertures que l'existant, en aluminium de couleur noir. L'ouverture existante comprenant une porte en bois pleine, un panneau et une imposte avec fenestration sera remplacée par une fenêtre fixe en aluminium noir. Au mur arrière, les fenêtres du 2^e étage seront remplacées par des fenêtres de type oscillobattant. La fenestration au niveau du rez-de-chaussée sera également remplacée, sans agrandissement d'ouvertures et en respectant le rythme de la fenestration d'origine, mais sans l'imposte au-dessus des portes françaises. Au mur latéral droit, les fenêtres du 2^e étages seront remplacées par des fenêtres de type oscillobattant. L'ouverture au rez-de-chaussée constituée de deux (2) panneaux et d'une porte française avec imposte sera remplacée par une seule porte coulissante. L'ensemble des ouvertures proposées est en aluminium noir.

Relativement à l'immeuble situé au 833, avenue Outremont :

Le bâtiment est un triplex contigu construit en 1914 et n'est pas classé au répertoire Bisson.

Le projet avait été approuvé en février 2016 et certaines modifications au niveau des couleurs ont été apportées au projet.

Premièrement, les balcons qui avaient été approuvés devaient être en acier peint blanc mais ont été construits en acier de couleur beige. Ensuite, un déclin de fibrociment de couleur beige a été installé sur le hangar plutôt qu'un déclin d'aluminium blanc. Le cadrage du hangar et le cadrage des portes ont également été peints en brun.

Relativement à l'immeuble situé au 1260, avenue Bernard :

Le bâtiment est une habitation multifamiliale construite en 1939 et n'est pas classé au répertoire Bisson.

Le projet consiste au remplacement de sept fenêtres de type guillotine, subdivision 50/50, en aluminium de couleur noire. Les fenêtres existantes sont de couleur brun commercial et selon une photographie du début des années soixante, les fenêtres d'origine étaient de couleur claire.

Un permis a cependant été délivré en 2010 afin de remplacer toutes les fenêtres du deuxième et du troisième étage pour des fenêtres de type guillotine 50/50 de couleur noire.

Relativement à l'immeuble situé au 5188, rue Hutchison :

Le bâtiment est un triplex contigu construit en 1908 et n'est pas classé au répertoire Bisson.

Le projet consiste au remplacement des ouvertures au niveau du rez-de-chaussée. En façade, les fenêtres guillottes sont remplacées dans le même modèle de fenêtre, mais en aluminium de couleur gris anthracite. Les portes en bois seront conservées. Les fenêtres du 2^e et du 3^e étage ne seront pas remplacées pour le moment, mais une lettre a été déposée à la DAUP affirmant leur accord pour les fenêtres de couleur foncée.

Au mur arrière donnant sur la ruelle, une porte pleine est remplacée par une porte en acier de couleur anthracite, également sans fenestration. Une porte existante sera condamnée et une nouvelle porte, entièrement vitrée sera installée. Dans la cour intérieure, la dimension de deux fenêtres sera réduite et elles seront remplacées par de fenêtres sans subdivisions, de couleur gris anthracite. Une porte simple et une fenêtre seront remplacées par une porte coulissante, d'une largeur de 5' 10", également de couleur anthracite.

Un argumentaire et un dossier photographique ont également été déposés avec la demande de permis.

Relativement à l'immeuble situé au 6250, rue Hutchison :

Le bâtiment est un ancien immeuble industriel et n'est pas classé au répertoire Bisson.

La demande consiste au remplacement d'ouvertures et à la relocalisation de l'entrée principale du bâtiment.

La façade du bâtiment sur la rue Hutchison deviendra la façade principale et toutes les fenêtres qui ont été condamnées dans le passé seront réinstallées. Le modèle choisi est le même modèle de fenêtres fixes en aluminium noir que sur les autres élévations. La porte de garage à gauche de la façade sera remplacée par une fenêtre dans la même ouverture que l'existante. La nouvelle entrée principale se trouvera à l'emplacement de l'actuelle porte de garage de droite. Celle-ci sera retirée et un vestibule d'entrée d'une profondeur de 8' sera

créé. La porte d'entrée se trouvera à l'intérieur de cet espace qui sera complètement vitré.

Au mur de façade donnant sur l'avenue Durocher, les deux fenêtres existantes, fixes avec partie du bas coulissante, sont remplacées par des fenêtres fixes et sans subdivisions, avec cadrage en aluminium de couleur noire. Une des deux portes de garage sera remplacée par une porte pleine, en acier gris foncé et l'autre par une fenêtre fixe, sans subdivision avec cadrage noir. Au mur latéral gauche, quatre fenêtres existantes, fixes avec partie du bas coulissante seront remplacées par le même type de fenêtres qu'au mur de façade, soit fixes sans subdivisions et de couleur noire.

Pour l'élévation donnant sur le stationnement, la porte de garage est remplacée par une fenêtre fixe et sans subdivision. Pour les deux portes de garage qui seront remplacées par des fenêtres, le mur de béton sera relevé à la même hauteur que la fondation existante.

Relativement à l'immeuble situé au 1358, avenue Van Horne :

Le bâtiment a été construit en 1914 et ne fait pas partie de la classification Bisson.

La demande consiste à l'installation d'une enseigne à plat et d'une enseigne perpendiculaire. L'enseigne à plat sera installée au même endroit que l'enseigne existante et aura une superficie de 15 pi². La base de l'enseigne sera en aluminium et le lettrage en polystyrène haute densité. L'éclairage se fera par le biais des cols de cygne existants.

Une enseigne perpendiculaire en aluminium avec le logo de la clinique en polystyrène haute densité est également proposée. L'éclairage de l'enseigne se fera par des cols de cygne installés à même l'enseigne.

Relativement à l'immeuble situé au 1420, boulevard du Mont-Royal :

Le bâtiment est un immeuble construit en 1925 et est classé de catégorie 1 au répertoire Bisson. L'immeuble est situé sur le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal et la demande devra faire l'objet d'une autorisation du Ministère de la Culture et des Communications.

Le projet consiste, premièrement, à l'installation de six enseignes sur le bâtiment principal. Les enseignes proposées ont une superficie de 230 pi² (7' 8" x 30') pour un affichage total au bâtiment de 1380 pi². Les enseignes sont ancrées au bâtiment principal dans les joints de maçonnerie avec des ancrages Tapcrom 3/16" à chaque 18". Toutes les enseignes seront visibles du boulevard du Mont-Royal.

Ensuite, il est également proposé d'installer six bannières en vinyle sur les lampadaires existants. Leurs dimensions seront de 19.4 pi² (30" x 96"), elles seront installées directement sur les lampadaires.

L'utilisation à des fins commerciales des bannières est interdite à l'article 11.1.1 du règlement de zonage numéro 1177. De plus, les enseignes temporaires «à vendre» ou «à louer» sont autorisées, mais au maximum de deux (2) et pourvu qu'elles n'aient pas plus de 0,4 m², conformément à l'article 11.1.3 du règlement de zonage.

Par contre, l'article 11.6 de ce même règlement précise que la construction, l'installation, le remplacement ou la modification d'une enseigne non autorisée aux articles du chapitre 11, peut être autorisée si elle est approuvée conformément aux dispositions du règlement sur les PIIA numéro 1189.

Lors de la récente inspection de l'immeuble, il a été constaté que toutes les enseignes étaient déjà installées.

JUSTIFICATION

À la séance du 5 décembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:

Relativement à l'immeuble situé au 271, avenue McDougall, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Relativement à l'immeuble situé au 427, avenue Willowdale, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Relativement à l'immeuble situé au 114, avenue Duchastel, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- les deux colonnes devront être réinstallées telles qu'à l'origine.

Relativement à l'immeuble situé au 619, avenue Saint-Germain, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- la fenêtre et la porte-fenêtre devront être peintes en blanc ou remplacées par des modèles de couleur blanche afin de respecter le caractère de la fenestration du bâtiment existant

Relativement à l'immeuble situé au 666, avenue Outremont, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Relativement à l'immeuble situé au 676, avenue Hartland, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Relativement à l'immeuble situé au 833, avenue Outremont, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- que le revêtement du mur arrière de l'issue soit peint en blanc;
- les cadrages de l'issue devront être peints en blanc ou en beige, tels que le revêtement extérieur et les éléments des terrasses

Relativement à l'immeuble situé au 1260, avenue Bernard, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Relativement à l'immeuble situé au 5188, rue Hutchison, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Relativement à l'immeuble situé au 6250, rue Hutchison, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Relativement à l'immeuble situé au 1358, avenue Van Horne, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- les cols de cygne sur l'affiche perpendiculaire doivent être retirés du projet

Relativement à l'immeuble situé au 1420, boulevard du Mont-Royal, voici l'extrait du procès-verbal:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- les enseignes ancrées au bâtiment devront être retirées dans un délai de 24 mois suivant la date de la résolution du conseil;

- les oriflammes installées aux lampadaires doivent être retirées du projet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Les dossiers ont fait l'objet du CCU du 5 décembre 2017.

Étapes à réaliser :

- Les dossiers sont inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-21

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1177596005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement du lot 6 115 319 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'apprête à acquérir de l'Université de Montréal les lots 6 115 317 et 6 115 319 pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a demandé à l'Université de Montréal de créer le lot 6 115 319 afin d'exclure du projet de logements sociaux et communautaires un talus acoustique situé en bordure de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que le lot 6 115 319 est adjacent au lot 5 273 848, une propriété de la Ville de Montréal inscrite au registre du domaine public de la Ville comme un parc et qui comprend la section Est du même talus acoustique.

Je recommande :

D'ACCEPTER le versement du lot 6 115 319 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-01-12 12:04

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1177596005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement du lot 6 115 319 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont, la Ville s'apprête à acquérir de l'Université de Montréal les lots 6 115 317 et 6 115 319 pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires.

Après discussion entre la Direction de l'habitation, la Direction de l'urbanisme, l'arrondissement d'Outremont et l'Université de Montréal, le lot social a été défini et porte le numéro 6 115 317. Il a été demandé à l'Université de Montréal de créer un second lot à même le lot 6 115 317 afin d'exclure du terrain une portion du talus acoustique situé en bordure de la voie ferrée. Ce nouveau lot, qui porte le numéro 6 115 319, sera versé dans le domaine public de la Ville.

Le lot 6 115 319 est adjacent, à l'est, au lot 5 273 848. Ce lot correspond au parc « P-4b » (parc à nommer), qui inclut également une section du talus acoustique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0293 – 25 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);

CM11 0129 - 21 février 2011 - Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) et adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;

CM11 0128 - 21 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour objectif d'accepter le versement du lot 6 115 319 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc. Le 6 115 319 constituera ainsi le prolongement vers l'ouest du parc P-4b (lot 5 273 848).

Dans ce contexte, l'arrondissement réalisera l'entretien et la réparation du talus acoustique situé sur ce lot. Une servitude de passage d'une largeur de trois (3) mètres de largeur en faveur de la Ville sera prévue sur le lot social 6 115 317 afin de permettre son entretien.

Le coût d'entretien annuel de ce tronçon du talus acoustique est estimé à environ 1280\$ par année. Un ajustement budgétaire équivalent sera demandé par l'arrondissement à la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) est favorable au versement du lot 6 115 319 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc considérant que :

Ø Ce lot est constitué d'un talus acoustique dont l'entretien et la réparation seront pris en charge par l'arrondissement;

Ø Qu'il s'agit du prolongement du parc P-4b (parc à nommer), qui inclut également une section du talus acoustique;

Ø Une servitude de passage d'une largeur de trois (3) mètres est prévue sur le lot voisin permettant son entretien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du site Outremont et ses abords est le premier projet retenu comme « projet phare d'aménagement » dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise (*Montréal durable 2016-2020*).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acquisition du lot par la Ville et versement au domaine public : à venir

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
André BRIDEAU, Outremont
Daniel GRECESCU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sonia ST-LAURENT, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Sophie LABERGE, 12 janvier 2018
Daniel GRECESCU, 3 janvier 2018
Daniel BROUSSEAU, 21 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LUSIGNAN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-21

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine